



PRÉFÈTE DE LA SARTHE

Direction Départementale des Territoires
de la Sarthe
Service eau-environnement
Unité Forêt chasse nature

N° 2017

DECLARATION DE BATTUE AU SANGLIER
du 01 mars au 31 mars 2017

à adresser 24 heures avant le jour de chasse à
l'Office national de la chasse et de la faune sauvage par fax : 02 43 42 09 28
ou par courriel : sd72@oncs.gouv.fr

Fédération départementale des chasseurs de la Sarthe par fax : 02 43 82 68 23
ou par courriel : fd.chasseurs.72@wanadoo.fr

Je soussigné (Nom) :Prénoms :

Domicilié à :

code postal : commune :

Adresse mail :Fax :

Agissant en qualité de ⁽¹⁾ « propriétaire, détenteur du droit de chasse »
(doit posséder l'autorisation du détenteur du droit de destruction),

DECLARE organiser une chasse en battue au sanglier, d'une superficie de ha,
sur la commune de..... canton de :

Lieu(x) dit(s)

le à heures, accompagné de chasseurs

(indiquer le nombre de chasseurs (minimum 5), titulaire d'un permis de chasser, validé pour la campagne en cours).

*A l'issue de la chasse et dans un délai de 8 jours maximum
transmettre le résultat de la battue sur le tableau ci dessous (par fax, courrier ou téléphone)
Obligatoirement à : l'Office national de la chasse et de la faune sauvage et la Fédération des chasseurs de la
Sarthe aux coordonnées inscrites ci-dessus.*

Nombre de sangliers vus	Nombre de sangliers tués	Communes

Observations :

Fait à, le

(1) Rayez la mention inutile